



PROCÈS VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Endroit : Rencontre virtuelle
Date : **Le jeudi 9 septembre 2021**
Heure : **19h00**
Objet : Assemblée générale annuelle

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 **Mot de la présidente du Conseil d'établissement 2020-2021**

Début de l'assemblée à 19 :02. Mme Jawlakh présente le déroulement particulier pour la formule virtuelle. La présidente commence par la présentation du conseil d'établissement, de sa constitution et de son rôle.

1.2 **Mot de la direction de l'école**

M. Beaudin se présente et présente son parcours. Il profite de la tribune pour remercier les parents d'être présents à cette assemblée et de leur implication dans la vie de l'école.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Jawlakh fait la lecture de l'ordre du jour pour qu'il soit adopté par l'assemblée.

M. Mounir Fekhkheri propose l'adoption.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2020

Mme Jawlakh demande à l'assemblée si elle désire qu'elle en fasse la lecture.

Mme Charlène Baron propose de dispenser la lecture du procès-verbal de l'an dernier.

Mme Charlène Baron propose l'adoption du procès-verbal.

4. REDDITION DE COMPTE

4.1 **Rapport annuel des activités du Conseil d'établissement**

Mme Jawlakh fait un bilan des diverses activités du Conseil d'établissement de l'an dernier : budget de l'école, calendrier scolaire, plan de lutte contre l'intimidation et la violence, frais chargés aux parents, sorties scolaires, campagnes de financement, rencontre avec le coordonnateur hygiène et salubrité du CSSMB, modalités particulières de pandémie, formation obligatoire des membres du Conseil d'établissement, etc. Elle nomme l'immense travail fait par les membres du Conseil d'établissement, des parents, l'équipe école et les élèves dans le contexte particulier de la pandémie.



4.2 Rapport du délégué au Comité régional de parents

M. Laporte remercie les gens de la confiance qu'ils lui donnent pour ses sept dernières années d'implication. Il nomme les principaux sujets traités par le Comité régional de parents : la nouvelle gouvernance, la politique sur la contribution financière des parents. Le comité de parents a un rôle d'influence auprès du centre de service scolaire et c'est un rôle important.

5. ÉLECTIONS

5.1 Président d'élection

Mme Jawlakh propose Mme Chantal Larivière

5.2 Secrétaire d'élection

Mme Laporte propose Mme Mélanie Langevin

5.3 Élections au Conseil d'établissement : trois postes de deux ans

Les candidats pour les postes ouverts à l'élections prennent la parole pour présenter leur intérêt à faire partie de la constitution du Conseil d'établissement :

-Mme Charlène Baron, membre sortant

-M. Mohammed Nafae

-M. Mounir Fekhikheri

-Mme Andréanne Cloutier

5.3.1 Poste 1 : Mme Charlène Baron

5.3.2 Poste 2 : Mme Andréanne Cloutier

5.3.3 Poste 3 : M. Mounir Fekhikheri

5.3.4 2 à 6 Substitut (s) : M. Mohammed Nafae et Mme Ariane Desroches sont nommés à titre de substituts.

5.4 Élection du délégué et du substitut au Comité régional de parents du regroupement Sud-Est

5.4.1 Délégué : Mme Hala Jawlakh se propose comme déléguée. ADOPTION À l'unanimité.

5.4.2 Substitut : M. Ghislain Laporte se propose comme substitut. ADOPTION À l'unanimité.

6. MANDAT DE L'OPP

Mme Jawlakh présente le rôle de l'O.P.P et demande à l'assemblée si elle désire doter l'école d'un O.P.P

7. FORMATION DE L'ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (O.P.P.)

Trois personnes désirent faire partie de l'O.P.P.



Mme Luce Doyon, Mme Andréanne Cloutier et Mme Ariane Desroches en sont les membres fondateurs. Elles peuvent faire du recrutement auprès des parents afin de rallier d'autres membres. L'organisme portera le nom de l'O.P.P de Cavelier-De LaSalle. Lors de cette assemblée, il est déterminé que l'O.P.P tiendra des rencontres virtuelles.

Mme Charon propose qu'il y ait un organisme de participation des parents et que les personnes suivantes en soient les membres fondateurs, [Mme Luce Doyon, Mme Andréanne Cloutier et Mme Ariane Desroches](#) _ Que ces personnes aient la possibilité de demander à d'autres parents de se joindre à eux en cour d'année.

ADOPTION À l'unanimité.

8. DIVERS

Mme la présidente nomme qu'il n'y a pas de point divers.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Jawlakh présente les modalités quant aux questions permises en assemblée générale, les questions doivent être d'ordre général.

Mme Valérie demande la raison pour laquelle l'école a maintenu les deux horaires. M. Beudin nomme les avantages suivants : le respect du rythme circadien des adolescents, la diminution de l'achalandage aux salles d'eau et à la cafétéria.

Les deux intervenantes suivantes demandent des précisions pour la rencontre de la première rencontre de parents : le moment choisi et la possibilité de rencontrer les enseignants individuellement.

Mme Moraru demande des précisions sur l'utilisation de Mozaïk, elle demande où elle peut trouver davantage d'informations sur le profil des enfants.

Un parent demande s'il y aura des activités parascolaires cette année. Mme Langevin fait un survol des modalités qui seront mises en place pour le lancement et le déroulement des activités parascolaires.

M. demande si les enseignants doivent porter le masque en tout temps. Ils peuvent le retirer lorsqu'ils respectent la distance.

Plusieurs parents nomment qu'il y a un retard au niveau de la facturation. M. Beudin fera le suivi.

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Hala Jawlakh , présidente du Conseil d'établissement